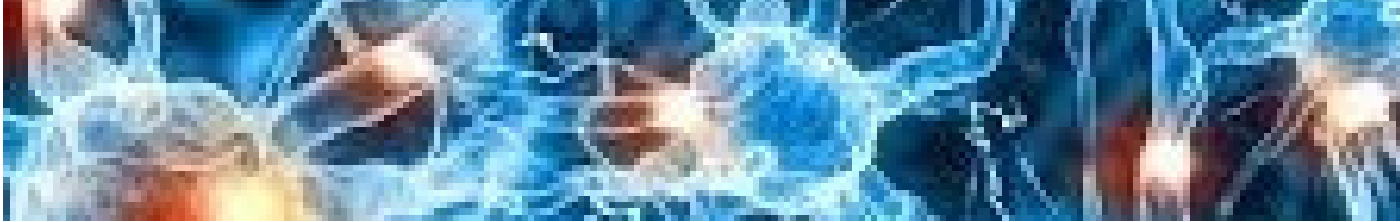




# Parole libre & Liberté Vraie

Dr Anne-Marie YIM

Chimiste | Chercheur indépendant



## Le Portefeuille d'Identité Numérique au Luxembourg en 2026 (Projet POTENTIEL)

Le Luxembourg a déployé le portefeuille d'identité numérique en 2024 sous l'égide de la Commission européenne (CE) : Projet Pilote POTENTIEL.

En juin 2024, la ministre de la Digitalisation, Stéphanie Obertin, a annoncé l'abandon du projet initial de portefeuille numérique national (le e-wallet luxembourgeois qui était en préparation par le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), pour se concentrer exclusivement sur le Portefeuille européen d'identité numérique (EUDI Wallet), dicté par le règlement européen révisé eIDAS 2. Les travaux sur les spécifications techniques (l'ARF - Architecture Reference Framework) s'accélèrent.

Ce portefeuille sera entièrement gratuit, sécurisé et interopérable (reconnu dans les 27 États membres).

Au cours de cette période, plus de 140 organisations de 19 États membres et d'Ukraine ont validé l'utilisation du portefeuille dans six domaines clés: **les services gouvernementaux en ligne, l'ouverture de comptes bancaires, l'enregistrement de cartes SIM, les permis de conduire électroniques, les signatures électroniques qualifiées et les ordonnances électroniques.**

Au total, plus de 1.300 tests et plus de 1.000 transactions réussies, dont 249 transfrontalières, ont été réalisés, confirmant la faisabilité technique et fournissant des informations essentielles pour l'élaboration des politiques et la gouvernance.

D'ici décembre 2026, chaque État membre devrait déployer un portefeuille national EUDI.

Le CTIE a activement testé l'intégration du portefeuille avec les services existants, garantissant que l'outil soit techniquement prêt à interagir avec le secteur public et privé et notamment le secteur bancaire via l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL). L'ABBL collabore activement avec le ministère de la Digitalisation et le CTIE pour préparer la place financière luxembourgeoise à cette transition à travers plusieurs cas d'usage concrets.

**L'ouverture de compte à distance** Permettre à un client d'ouvrir un compte bancaire en quelques clics de manière 100% sécurisée, sans envoyer de scans de documents ou faire de face-à-face vidéo fastidieux.

**La simplification du KYC (Know Your Customer)**

Le processus obligatoire de vérification d'identité des clients par les banques deviendra instantané et réutilisable grâce aux données certifiées du portefeuille.

**Le partage d'attestations bancaires**

Les banques pourront émettre des attributs numériques directement dans votre portefeuille (comme une attestation d'IBAN ou une preuve de solvabilité).

**Le principe de minimisation des données (Selective Disclosure)**

Le portefeuille générera une preuve cryptographique indiquant uniquement "Plus de 18 ans : OUI", sans divulguer votre nom, prénom ou date de naissance exacte.

**Les QEAA (Attestations électroniques d'attributs qualifiées)**

Le règlement crée un cadre juridique pour que des tiers de confiance (universités, administrations, banques) puissent injecter des attestations numériques certifiées directement dans votre portefeuille, avec la même valeur légale qu'un document papier officiel tamponné.

D'ici fin 2027, les "parties prenantes obligées" du secteur privé, c'est-à-dire, les banques, les assurances, les télécoms, les transports, l'énergie, la santé, ainsi que les très grandes plateformes en ligne, comme Amazon, Google, Meta, etc. devront obligatoirement accepter le portefeuille EUDI Wallet comme moyen d'authentification et de vérification d'identité.

Dr Anne-Marie Yim, PhD

Source: [https://gouvernement.lu/fr/actualites/notes\\_actualites/communiqués/2025/11-novembre/27-potential-digitalisation-ctie.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/notes_actualites/communiqués/2025/11-novembre/27-potential-digitalisation-ctie.html)  
2.Gemini